

Lutte contre les plantes envahissantes

Renouée du Japon



- Imposante plante vivace de 1-3 m de haut, à tiges creuses, souvent teintées d'un rouge sombre.
- Rhizomes (tiges souterraines), profondément ancrés dans le sol.
- Les feuilles sont alternes, pétiolées, rondes à largement ovales, longues de d'env. 20 cm, avec une courte pointe à l'extrémité.

Reproduction :

Dans nos contrées, la multiplication par graines est quasi nulle, les jeunes plantes étant trop sensibles au gel. Par contre, à partir de petits **fragments de rhizomes, feuille ou tige, elles sont capables de développer des nouvelles plantes**. Une seule plante développe des rhizomes dans un rayon de 7m autour d'elle et jusqu'à une profondeur de 3m.

Milieux :

Bords des cours d'eau, lisières, haies, décombres, talus de routes et voies ferrées. Les lieux de prédilection sont les bords des cours d'eau et les endroits avec beaucoup de lumière.



Dangers :

La renouée du Japon figure sur la Liste mondiale des 100 espèces exotiques envahissantes les plus nuisibles (liste établie par l'UICN, Union Internationale de Conservation de la Nature).

Nature: la croissance rapide de la plante, aboutit à la formation de grandes populations monospécifiques au feuillage dense qui **empêche le développement des espèces indigènes**.

Conséquences économiques: en populations denses, ces plantes favorisent également **l'érosion des berges** des cours d'eau. Les tiges aériennes meurent en hiver laissant du sol nu exposé à l'érosion ce qui peut **perturber l'écoulement des cours d'eau** avec des conséquences sur la faune et la pêche.

Lutte :

- Couper la population toutes les 3 semaines de mai à septembre : très onéreux et long
- Au printemps, avant la repousse, couvrir avec un plastique noir : difficile à mettre en place suivant les endroits et très long
- Coupe au maximum de la biomasse (juin / Juillet, peu avant la floraison). En août / septembre application d'un traitement herbicide (Glyphosate) sur les repousses.

Pour éviter tout risque de propagation, ne jamais :

- mettre les plantes sur le compost du jardin ou les composter en bout de champs.
- cueillir de partie de plante et la déposer ailleurs

Renseignements ou signalements auprès du Triage forestier du Haut-Lac : 024/471.95.21 ou info@foretduhautlac.ch